



Déplacement du Premier ministre

à Marseille le 8 novembre 2013

Relevé de décisions

Récapitulatif des principales décisions

Mobilité-Transports	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 60 M€ sur les TCSP de la métropole ✓ 370 M€ sur les projets d'infrastructures ferroviaires, routières et d'accès au port ✓ 2,5 Mds€ pour la gare St Charles, dont environ 800 M€ de part Etat
Investir pour la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 9,6 M€ (éducation, sport, jeunesse, université) ✓ 48 emplois Education nationale
Renforcer le rayonnement de Marseille	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 50 M€ de dotation supplémentaire d'intercommunalité, à compter de la création de la métropole en 2016 ✓ Crédits PIA de 1,5 Md€
Emploi, insertion et mobilisation des entreprises au profit des habitants des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2,0 M€ ✓ 2 000 emplois d'avenir ✓ 67 places en école de la 2^{ème} chance ✓ 71 postes pour le service public de l'emploi (Mission locale et Pôle emploi) ✓ 25 accompagnateurs (Garantie jeunes)
Agir pour la tranquillité et le service public dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 80 policiers supplémentaires pour la sécurité publique de Marseille ✓ 9,1 M€ (ACSE, médiateurs, prévention, santé, aide aux familles) ✓ 1 000 places de crèches
Prendre en charge et insérer les populations sans abri	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2,7 M€ (hébergement d'urgence)
Accélérer la rénovation urbaine	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 12 M€ (ANRU, ACSE et DDU) ✓ 210 M€ de crédits ANRU non engagés à ce jour sur le PNRU 1 (pour mémoire)
Lancer une consultation métropolitaine	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 M€

SYNTHESE

- ✓ Près de 1,230 Mds € de crédits d'investissement Etat pour la mobilité et les transports métropolitains (2,930 Md€ en intégrant l'ensemble du financement de Saint Charles).
- ✓ 37 M€ de crédits d'intervention supplémentaires pour les mesures d'urgence ;
- ✓ 50 M€ de dotation complémentaire pour la future métropole (à compter de 2016) ;
- ✓ 1,5 Md€ pour l'innovation, la recherche et les entreprises de la métropole

Mobilité : priorité aux transports du quotidien et au développement économique

La prise de conscience de la nécessité de la métropole est née des problèmes quotidiens de transports et de la co-existence aujourd'hui de dix autorités organisatrices de transports sur le territoire métropolitain. L'Etat accompagnera la future autorité organisatrice unique dans ses projets de développement. **C'est un des enjeux majeurs du projet métropolitain.**

Dès maintenant, l'Etat a décidé de consacrer aux investissements métropolitains une enveloppe de 370 M€, sur la période 2014 / 2020, en s'engageant dans les opérations suivantes :

- **Rocade L2 de Marseille** : le contrat de partenariat pour la réalisation de la rocade L2 de Marseille, en chantier depuis 20 ans sans qu'aucune section n'ait pu être mise en service, a été signé le 7 octobre 2013. Cette opération, d'un montant total de 700 M€₂₀₁₃ dont 620 M€ relevant du périmètre du contrat, est cofinancée par l'Etat (27,5%), la Région PACA (27,5%), le Département des Bouches-du-Rhône (22,5%) et la Communauté urbaine de Marseille-Provence-Métropole (22,5%).

Le début des travaux interviendra à l'été 2014 pour une mise en service de la section Est à l'été 2016 et la section Nord fin 2017.

- **Liaison TER Aix-Marseille** : la ligne de TER Aix-Marseille doit devenir l'épine dorsale des transports collectifs de l'agglomération (le « RER Aix-Marseille »). La première phase de modernisation de la ligne, mise en service en 2008, a permis d'accroître l'offre (3TER/h en moyenne aujourd'hui) et améliorer les temps de parcours. L'objectif du prochain CPER est **4 trains/heure/sens**, ce qui suppose de réaliser le doublement la moitié de la ligne pour 172 M€₂₀₁₂. La poursuite des travaux de doublement pour atteindre deux tiers du linéaire de la ligne permettra **une augmentation de capacité à 6 trains/heure/sens, puis 8 trains/heure/sens**. La réalisation de cet objectif dépendra de la réalisation de la gare souterraine de Marseille.
- **Gare Saint Charles** : désaturation du nœud de Saint-Charles/réalisation d'une gare souterraine d'ici 2030. **Ce projet, d'un montant total de 2,5 Md€₂₀₁₂**, a été retenu car il est indispensable pour atteindre les cadences de type RER, et pour conforter le rôle de Saint-Charles dans le réseau ferroviaire de l'Espagne à l'Italie. Les études sont engagées pour une déclaration d'utilité publique en 2017 et de premiers travaux permettant d'augmenter la capacité de la gare et d'accompagner la croissance du trafic seront réalisés dans le cadre du prochain CPER, pour un montant de 100 M€, à cofinancer par l'Etat, RFF, les collectivités.
- **Liaison métro nord-sud** : l'Etat participera aux études pour la prolongation du métro (de Capitaine Gèze vers Hôpital nord et de Sainte Marguerite vers St Loup).
- **Transport ferré automatique entre l'aéroport de Marignane et la gare de Vitrolles** : l'Etat participera aux études pour finaliser ce projet de liaison **stratégique** pour les habitants de la métropole.

- **Liaisons entre les pôles de l'agglomération** : l'Etat consacrera une **enveloppe exceptionnelle de 60 M€ pour les projets de transports en commun en site propre (TCSP) relevant du périmètre métropolitain** avec en particulier deux projets (prolongement ligne 3 du tramway, et aménagement de la station de métro St Charles).
- **Accélération de la mutation du port de Marseille pour conforter son rôle économique** : l'Etat poursuivra son engagement dans le développement du port de Marseille, notamment dans les investissements suivants :
 - réouverture de la « forme 10 », chantier de réparation navale de grande dimension, pour le dynamisme économique – la remise en état est prévue pour 2015 ;
 - terminal de transports combiné de Marseille-Mourepiane pour mieux insérer les bassins Est du port dans la chaîne nationale et internationale de transport combiné,
 - **amélioration de la desserte routière de Fos**, pour accompagner l'accroissement des flux de marchandises dans le port. Les travaux de la **déviations de Miramas** commenceront en 2014 pour s'achever en 2016, les études de la **desserte autoroutière de Fos-Salon** seront engagées dès 2014 et la **déviations de Martigues Port de Bouc** inscrite pour partie au prochain CPER pour un achèvement avant 2020.

Investir pour la jeunesse

Lutter contre le décrochage et offrir aux élèves des quartiers un accompagnement individualisé

Le gouvernement s'engage pour que Marseille bénéficie dès 2014 d'un renforcement de ses personnels d'enseignement et d'encadrement par l'apport d'une cinquantaine de postes supplémentaires dédiés aux quartiers prioritaires. Le rectorat veillera à la répartition de ces postes avec une vigilance particulière pour la lutte contre le décrochage, les perspectives de développement des internats et l'accompagnement périscolaire.

- **15 emplois d'enseignants supplémentaires** seront affectés à la rentrée 2014 par l'académie d'Aix-Marseille pour **l'enseignement scolaire public du premier degré**, avec pour objectifs la scolarisation des moins de 3 ans, l'apprentissage du français pour des enfants arrivés récemment et le remplacement des enseignants pour prévenir l'absentéisme.
- **15 emplois d'enseignants** viendront en supplément de la mesure de rentrée 2014 pour **l'enseignement scolaire public du second degré** afin de lutter contre le décrochage des jeunes.
- **3 emplois viendront renforcer l'équipe mobile de sécurité** afin d'aider à assurer la sécurité des établissements scolaires du second degré.
- **4 Assistants sociaux, 4 infirmiers, 2 médecins supplémentaires** seront affectés à l'académie d'Aix-Marseille.
- **Un emploi de conseiller technique sera créé renforçant l'équipe existante auprès du recteur** (un médecin, une infirmière et un assistant social). Le pilotage de la politique sanitaire et sociale visant à améliorer les conditions de vie des élèves vivant dans les quartiers défavorisés sera renforcé par cette création de poste.
- **4 emplois d'assistants chargés de prévention et de sécurité supplémentaires** sont prévus. Et 15 000 € permettront d'améliorer les moyens logistiques des équipes mobiles de sécurité (BOP 214)
- **Le dispositif « Ecole ouverte » à des activités éducatives et culturelles pendant les petites vacances sera étendu à tous les collèges de zone sensible** grâce à l'accroissement de 30% des moyens alloués, qui passeront de 350 000 € à 500 000 € (BOP 230).
- Par ailleurs, l'Etat souhaite contribuer à la mise en place d'un **Plan de développement de l'internat** avec pour objectif à terme d'augmenter la capacité d'accueil (+ 200 places en collège et + 200 places en lycée). Cet effort devra être construit avec les collectivités. L'Etat apportera sa contribution financière en mobilisant le programme d'investissement d'avenir (PIA 2).

Les assises de l'enseignement prioritaire se tiendront pour les académies Aix Marseille Nice Corse le 4 décembre 2013 dans les quartiers nord au théâtre du Merlan.

Renforcer les moyens de l'action culturelle et sportive dans les quartiers

Le ministère de la culture et de la communication s'engage pour le développement d'**actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle pour 655 000 €** :

- **451 400 €** bénéficiant à **27 opérations** dans les quartiers prioritaires de Marseille seront reconduits de 2013 sur 2014.
- **21 opérations** bénéficieront de **l'effort exceptionnel de 203 600 €** : ces opérations auront pour but d'amplifier les actions financées par l'État (DRAC) ou de développer de nouveaux projets dans les quartiers prioritaires.
- **La préparation d'un Contrat territoire lecture à l'échelle de la métropole sera engagée.** Le contrat permettra à terme la mise en réseau et la coopération entre les acteurs, médiathèques, bibliothèque, librairies... Sur le livre et la lecture, la déclinaison des opérations de médiation en direction des publics sera une priorité (au travers du contrat territoire lecture). Dans le réseau des médiathèques, le développement de projets à forte dimension numérique pour se rapprocher au plus près des préoccupations des jeunes, sera encouragé.

Le sport, inscrit dans une démarche éducative, est un puissant moteur de réussite, en particulier lorsque l'offre sportive est bien articulée avec l'école. Ecole de l'estime de soi et du respect des règles, l'accès aux pratiques sportives doit se démocratiser à Marseille.

- **L'Etat propose à la ville de Marseille et à l'ensemble des collectivités territoriales de bâtir un Plan de promotion des pratiques sportives et de jeunesse dans les quartiers les plus en difficulté de Marseille.** Ce plan sera fondé sur la réalisation à court terme d'un diagnostic territorial approfondi et sa stratégie définie dans un contrat de développement territorial des pratiques sportives, comme orientation stratégique partagée par le mouvement sportif et les têtes de réseau de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Pour **améliorer l'accès des jeunes des quartiers populaires aux équipements et aux clubs sportifs**, il est proposé de mobiliser de nouveaux lieux de pratique ouverts aux quartiers (les équipements des établissements scolaires), renforcer l'accompagnement éducatif sportif dans le cadre de la scolarité, et d'amener les clubs sportif à mieux accueillir les publics populaires.

A cette fin, l'Etat apportera en 2014 **un financement exceptionnel de 1,4 M€** (dont 1,27 M€ dans le cadre des procédures du CNDS) :

- 200 000 € pour financer des activités sportives dans le cadre scolaire (crédits d'accompagnement éducatif du CNDS) ;
- 620 000 € pour garantir un accès à 50% de jeunes des quartiers dans les équipements extérieurs en mobilisant les réseaux sportifs et en finançant **10 emplois sportifs qualifiés supplémentaires** afin de donner l'impulsion nécessaire à la professionnalisation de ces clubs prêts à offrir une nouvelle activité aux jeunes des quartiers (crédits CNDS),
- 150 000 € de financement exceptionnel aux clubs sportifs des quartiers (Fonds expérimentation jeunesse),
- 450 000 € pour **4 projets d'amélioration de l'accès à des équipements sportifs existants ou nouveaux** l'accès à des équipements sportifs existants ou nouveaux (crédits CNDS) ;

- **L'accès aux métiers du sport et de l'animation sera promu** : la formation, déjà mise en place par le CREPS sud-est, sera démultipliée selon les besoins identifiés.

Favoriser l'ouverture et la mobilité hors du quartier pour les jeunes

Favoriser l'ouverture et la mobilité hors du quartier pour les jeunes est essentiel. C'est pourquoi l'Agence du service civique propose de :

- **Intégrer 500 jeunes Marseillais en Service Civique, dont 25% seront des jeunes « décrocheurs » du système scolaire.** Ce sera 200 de plus qu'en 2013. Le coût pour le budget de l'Agence de ces 500 volontaires pour 2014 est évalué à près de **2 M€**. L'agence du service civique propose d'animer un comité de pilotage du **Plan « 500 Marseillais volontaires »** associant les principaux organismes nationaux actifs à Marseille (UC, AFEV, Ligue de l'enseignement), les services de l'Etat, les collectivités territoriales volontaires.

L'Etat dès à présent entend contribuer à la maîtrise des problèmes sociaux les plus aigus de ce territoire. Mais il n'y aura Projet métropolitain que lorsque tous les acteurs se seront entendus pour donner à tous l'accès à l'ensemble des ressources qu'offre la métropole, et se seront unis pour réduire les processus de tri et d'éviction qui touchent certaines populations, en particulier la jeunesse. C'est pourquoi le **ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative soutient dans le cadre du projet métropolitain** :

- **la structuration d'un Réseau d'initiatives jeunesse métropolitain pour mettre les jeunes en capacité de propositions et en pouvoir d'agir.** Il s'agit de mailler le territoire métropolitain par un réseau de lieux, espaces de débat et supports d'initiatives, espaces créatifs et critiques. La première incarnation de ce Réseau sera la constitution d'un atelier des talents avec un apport en crédits d'ingénierie de 150 000 € .

Par ailleurs, le ministère des affaires sociales et de la santé, avec la CNAF, propose :

- d'offrir chaque année **500 modules de qualification BAFA à des jeunes des quartiers en organisant des stages en internat en dehors de Marseille (210 000 €).**

L'université et l'enseignement supérieur, une force motrice du projet métropolitain

Dans la suite des crédits du contrat de projet Etat-Région 2007/2013, l'Etat consacrera en 2014 **6,7 M€ supplémentaires à la construction universitaire sur la métropole marseillaise** :

- Poursuite de la restructuration du campus de St Jérôme permettant l'implantation de l'Ecole Supérieure de Professorat et de l'Education d'Aix-Marseille avec un apport de 4 035 000 € dans le cadre du CPER ;
- Réhabilitation d'installations sportives ouvertes sur les quartiers environnants de Marseille Nord sur les campus de Saint Jérôme et Château Gombert, avec une dotation exceptionnelle de 1 450 000 €.
- Cofinancement de la construction d'un bâtiment d'enseignement mutualisé santé (Timone) à hauteur de 990 000 € dans le cadre du CPER.

- Pour la bibliothèque universitaire droit et sciences sociales situé sur l'Îlot Dubois à proximité de la Gare Saint Charles, soutien de 250 000 € dans le cadre du CPER et démarrage de la réalisation des marchés en juin 2014.
- Relance du Pôle Art à Saint Charles, avec un soutien de 22 000 € dans le cadre du CPER.

* *

Renforcer le rayonnement de la métropole d'Aix-Marseille

Soutien à l'innovation et aux entreprises

- **L'agglomération d'Aix-Marseille développe des projets ambitieux sélectionnés et financés par le programme d'investissement d'avenir (PIA), représentant un montant de près de 1,5 Md € engagé d'ici à 2020, notamment dans les opérations suivantes :**
 - l'université d'Aix-Marseille, unifiant les 3 universités présentes dans la région, a été dotée de 750M€ afin notamment de labelliser une dizaine de laboratoires d'excellence. En outre, une dotation de 11M€ a également été mobilisée pour cofinancer deux nouveaux équipements en climatologie (Aster-Cemege) et en sciences de la vie (7T AMI) ;
 - l'offre de soins et la recherche en immunologie : 93 M€ sont mobilisés (création d'un institut hospitalier universitaire sur les maladies infectieuses, démonstrateur et équipement d'étude sur les immunotechnologies) ;
 - la localisation sur l'agglomération d'une des 9 nouvelles sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT), avec une contribution de 78M€ ;
 - le financement du futur hélicoptère léger de nouvelle génération (X4) pour un montant de 550M€, ce qui contribue à consolider l'avance technologique du site de Marignane (Eurocopter) ;
 - l'implantation d'une unité de production Nexcis de panneaux photovoltaïques (7M€) ;
 - la création du parc urbain de Bougainville, dans le cadre d'Euroméditerranée 2, intégrant une fonction de gestion des crues et la remise en fonctionnement du ruisseau des Aygalades (près de 5M€) ;
 - le programme de déploiement des technologies numériques dans les services publics (utilisation du NFC) pour près de 3M€.
- **La Banque publique d'investissement (BPI) a mobilisé par ailleurs tous ses outils de financement** (garantie, prêts, subvention pour l'innovation, apport de fonds propres) en faveur des PME de la métropole qui représentent 215% de l'activité de la BPI dans la Région PACA. Elle intensifie son action d'accompagnement quotidien (1 500 entreprises en 2012 pour 600M€) pour permettre aux entreprises de l'agglomération de mieux assumer la prise de risque, d'investir, d'innover, d'exporter, pour *in fine* créer de l'emploi.

Soutien au rayonnement culturel de la métropole

- Il paraît aujourd'hui essentiel de créer les conditions pour **qu'Aix-Marseille puisse gérer au mieux les suites du brillant succès remporté par Marseille-Provence 2013. Une mission de préfiguration sur l'après 2013 sera mise en place pour poursuivre le travail entre Etat, collectivités, acteurs culturels et du monde économique. Il s'agira de concevoir un rendez-vous, de type biennale, de référence internationale.** Ses conclusions, rendues avant la fin de l'année 2013.

- L'Etat considère également comme structurant le projet de **regroupement de l'école nationale supérieure d'architecture, de l'école nationale supérieure du paysage, et de l'institut d'urbanisme et d'aménagement régional.**

Renforcement des capacités d'intervention de la métropole

- Dès lors qu'elle sera constituée, la métropole Aix-Marseille-Provence bénéficiera d'une **dotation d'intercommunalité significativement supérieure, pour un montant d'environ 50 M€**, à la somme des dotations perçues aujourd'hui par chacun des six établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

* *

Une politique renforcée et innovante d'emploi, d'insertion et de mobilisation des entreprises à destination des habitants des quartiers

L'Etat renforce son action selon trois axes : l'accompagnement renforcé des démarches actives vers l'emploi pour les habitants des quartiers, le renforcement des politiques d'insertion et l'aide à la création d'activité :

- **Développement des emplois d'avenir** : le nombre d'emplois d'avenir a été porté de 1 500 à 2 000 pour Marseille.
- **Grâce au nouveau dispositif Garantie Jeunes, expérimenté à Marseille**, 1722 jeunes (dont 1262 à Marseille) bénéficieront d'un suivi personnalisé renforcé vers l'emploi. A cet effet, **25 nouveaux accompagnateurs seront recrutés par la mission locale**.
- **18 emplois supplémentaires pour la Mission locale** (800 000 € en fonctionnement, affectations prévues sur 2 ans). Au total, avec l'apport de la Collectivité, **les capacités en accompagnement de la mission locale seront accrues de 50% en 2 ans**.
- **La présence du Service public de l'emploi dans les quartiers défavorisés est renforcée :**
 - **19 emplois créés, dont 8 emplois d'avenir dans les agences des quartiers prioritaires et 11 ETP dans les centres sociaux marseillais** afin d'améliorer les capacités d'accueil et de médiation et renforcer le dispositif de permanence.
 - **34 nouveaux conseillers Pôle emploi au sein des agences ciblées dans les quartiers sont en cours de recrutement.**
- **Le dispositif de l'«Ecole de la deuxième chance» (E2C) sera renforcé**, avec un financement de **160 000 €** en 2013, reconduit en 2014, pour **67 nouvelles places** (soit une participation de l'Etat au niveau plafond de 33%).
- **Les dispositifs d'insertion par l'activité économique sont renforcés, en profitant du dynamisme des travaux de rénovation urbaine** : les chantiers d'insertion à Marseille dans les cités en rénovation urbaine permettent aux publics des quartiers de profiter de la dynamique économique créée et de prendre une part active au renouvellement de leur cadre de vie (330 personnes bénéficiaires chaque année) ; de même que la création de postes en entreprises d'insertion, œuvrant également dans le domaine du BTP dans les quartiers. Le **soutien à l'insertion par l'économique** se traduit par **une enveloppe complémentaire de 435 000 €**, notifiée le 8 octobre 2013, **qui sera reconduite en 2014** et par une **enveloppe supplémentaire, allouée pour Marseille à hauteur de 477 000 € en 2014**. Ces crédits permettront :
 - pour 285 240 € de financer 4 nouveaux chantiers et 40 postes de travail;
 - pour 150 000 € de financer 15 postes de plus dans des entreprises d'insertion;
 - et pour 42 500 € de financer 10 postes supplémentaires dans des entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).
- **Renforcer le soutien à la création d'entreprises** : le dispositif « NACRE », en partenariat avec la CDC, qui permet à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion durable dans l'emploi de créer ou reprendre une entreprise en bénéficiant d'un accompagnement dans la durée se verra doter de **72 000€** supplémentaires sur 2014.

- **Faciliter la mobilité en doublant le nombre de permis de conduire financés chaque année par Pôle emploi (400)** pour les publics issus des quartiers prioritaires inscrits dans un parcours d'insertion professionnel (clubs ambition, garantie jeunes, PLIE...). De plus, il pourra être fait appel au Fonds d'Insertion Professionnelle pour les Jeunes (FIPJ) pour le financement de **2 000 cartes de transport public pour des jeunes issus des quartiers prioritaires** de la politique de la ville.
- **Aider les ménages actifs avec très jeunes enfants en finançant 75 berceaux** dans les crèches privées disposant de places non utilisées (75 000 €).
- **Doubler le nombre de « Clubs Ambition » à Marseille pour accueillir un millier de jeunes issus de ZUS en recherche d'emploi** : aujourd'hui 12 clubs ambition sont expérimentés dans les Bouches du Rhône dont 6 sur Marseille. Pôle emploi prendra à sa charge les **150 000 € nécessaires à la création de 6 nouveaux clubs à Marseille**.
- Enfin, pour le volet économique du projet métropolitain, le ministère soutiendra la création d'une plate-forme d'appui aux mutations économiques (300 000 €).

* *

Agir pour la tranquillité et le service public dans les quartiers

Assurer le « vivre ensemble »:

- **80 personnels supplémentaires seront affectés en 2014 au bénéfice de la sécurité publique de Marseille** (50 fonctionnaires de police du corps d'encadrement et d'application et 30 adjoints de sécurité). Ils vont permettre d'assurer un meilleur investissement de l'espace public, et notamment des nouveaux quartiers de la ville et de maintenir les efforts de sécurisation entrepris dans le port de Marseille, assurant ainsi les conditions à son développement économique et la protection du principal point d'entrée de la ville.

Au total, sur la période 2012-2013, les services de sécurité de Marseille auront ainsi bénéficié d'un renfort équivalent à 487 effectifs supplémentaires.

- **2 M€ supplémentaires seront alloués en 2014 par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour les quartiers les plus en difficulté.** Cet engagement supplémentaire porte donc à **3 M€** l'enveloppe exceptionnelle allouée à Marseille.
- **210 « médiateurs en paisibilité » interviendront dans les quartiers les plus en difficulté, y compris dans les copropriétés dégradées,** permettant de rassurer les habitants, garantir le calme en soirée, intervenir sur les occupations de halls ou les conflits de voisinage, et de renouer un lien entre habitants et services publics. **L'Etat est prêt à financer 25% du dispositif, par le biais de 60 postes d'adultes relais pris en charge par l'ACSè et une enveloppe de 250 000 € via le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) du Ministère de l'Intérieur, soit un total équivalent à 1 M€, aux côtés des bailleurs et des collectivités.**
- Le FIPD contribuera aussi pour **150 000 € dans le cadre de l'extension du dispositif de médiateurs dans 9 lycées techniques et professionnels non couverts à ce jour** (tous les collèges et lycées généraux de quartiers prioritaires disposent de binômes de médiateurs).
- Enfin, un **Plan d'action pour la sécurité des services d'urgences de l'AP-HM** a été mis en place ; c'est le fruit d'une collaboration étroite préfet de police - agence régionale de santé - APHM. En appui de ce plan, le conseil général, la Ville et l'ARS se sont engagés à accompagner l'APHM pour financer les investissements de sécurité nécessaires.

Améliorer l'offre médicale

L'offre médicale est caractérisée à Marseille par des inégalités territoriales majeures, les quartiers nord et le centre-ville étant sous-dotés tant de praticiens libéraux que de structures publiques. **Le Ministère des affaires sociales et de la santé, avec l'Agence Régionale de Santé, proposent de déployer les mesures suivantes représentant 1,59 M€ de fonctionnement et 1,35 M€ en investissement :**

- **Création de permanences médicales de médecins salariés dans une quinzaine de centres sociaux.**

- **Favoriser l'installation de médecins généralistes libéraux dans les quartiers prioritaires (praticiens territoriaux de médecine générale) : un objectif de 10 à 15 praticiens est possible à court terme**, avec une montée en nombre sur les prochaines années. Cette mesure s'inscrit dans le pacte « territoires santé ». Pour mémoire, 400 postes de PTMG seront créés en 2014 en France.
- **Renforcement de la prise en charge psychologique et psychiatrique** au sein des quartiers les plus précaires : **6 centres médico-psychologiques** pour le centre-ville et les quartiers Nord (400 000 €); **et une meilleure prise en charge des sans-abris malades mentaux** par un renforcement de l'accompagnement médico-social de l'établissement Marabout (135 000 €).
- **Création de 3 centres de santé pluridisciplinaires** pour Saint Louis, Kallisté et Edouard Toulouse (600 000 €);
- **Création d'un centre hospitalo-universitaire adossé à l'Hôpital Nord au Plan d'Aou** (300 000 €);

L'accompagnement des familles

Pour la petite enfance et l'accompagnement des parents dans la réussite scolaire de leurs enfants, le Ministère des affaires sociales et de la santé, avec la CNAF, propose de mobiliser, pour la période 2014-2016, 3,745 M€ de crédits visant à :

- **La création de 1000 places de crèches conventionnées (1,425 M€) et de 12 relais d'assistants maternels (72 875 €)** car si les taux moyens d'accueils collectifs petite enfance à Marseille sont conformes à la moyenne nationale, les structures sont très inégalement réparties. Ces places supplémentaires seront ciblées sur les quartiers prioritaires.
- **La création de 6 classes passerelles pour favoriser l'entrée en maternelle des très jeunes des quartiers prioritaires (300 000 €)**.
- **La pérennisation des postes de responsables d'accueil de jeunesse** dans les 44 centres sociaux des quartiers prioritaires (1 540 000 €).
- **Doubler le nombre de familles bénéficiant d'un accompagnement au soutien scolaire de leurs enfants** (séances parents/enfant) **en passant de 720 à 1500 familles accompagnées** (133 000 €).
- **Créer pour 10 collèges en 2014 un dispositif expérimental de formation et d'accompagnement à la participation dans les fonctions de délégués des parents** (45 000 €).
- **Créer une dizaine de permanences de conseillers ou travailleurs sociaux de la CAF** dans les centres sociaux ou les points d'accueil des bailleurs sociaux (135 000 €).

* *

Prendre en charge et insérer les populations sans abri de Marseille

Un hébergement d'urgence digne et adapté aux besoins : l'Etat y consacrera 2,7 M€.

- **400 000 € de part Etat pour la poursuite des travaux d'humanisation indispensables à l'UHU de la Madrague** (coût total : 1M€ - financement 50% Ville et 50% ANAH).
- **2,3 M€ de mesures d'urgence complémentaires**, dont :
 - 240 000 € pour le renforcement de l'accompagnement social à l'UHU de la Madrague ;
 - 200 000 € pour la création de 25 places nouvelles de CHRS ;
 - 260 000 € pour la création de 190 places de pensions de famille ;
 - 66 000 € pour la création de places en résidences sociales (680 places) ;
 - 170 000 € pour stabiliser le fonctionnement du CHRS Forbin ;
 - 225 000 € pour garantir le fonctionnement de l'accueil de jour Marceau (unique accueil ouvert les jours fériés et les week-end) et renforcer l'accueil de jour femmes SARA ;
 - 410 000 € pour assurer l'insertion d'une cinquantaine de familles roms ayant apporté la preuve de leur volonté d'intégration.
 - 700 000 € pour des mesures d'intermédiation locative pour concourir également au désengorgement de l'UHU
- L'Etat s'associera à la Ville de Marseille pour co-financer le projet de **relocalisation de l'UHU de la Madrague**, sur la base d'un éclatement du site en unités à taille humaine (projet en cours d'expertise).

* *

Accélérer la rénovation urbaine

Marseille a bénéficié d'un effort important en matière de rénovation urbaine dans le cadre du PRNU I (1 milliard d'euros d'investissements conventionnés dont 300M€ de l'Etat).

En premier lieu, le **Ministère chargé de la Ville, avec l'ANRU**, va poursuivre **l'accélération des 14 projets en cours** afin de les faire aboutir dans les trois ans. **A ce stade, le niveau d'engagement des crédits se limite à 30%** (210 M€ de crédits sont donc en attente d'engagement dans les conventions ANRU) et le taux de paiement s'établit à 15% seulement (chiffre prenant en compte les avances faites aux maîtres d'ouvrage).

Pour poursuivre cet effort indispensable de renouvellement urbain des quartiers, les décisions suivantes sont actées :

- Pour le projet métropolitain Aix-Marseille-Provence et les perspectives ouvertes par le futur PNRU 2, l'ANRU participerait pour **1 M€ de crédits ANRU au co-financement (aux côtés de la Ville de Marseille ou de la communauté urbaine) des études sur la transformation urbaine des quartiers Nord (500 000 €) et celle du centre-ville – Belsunce, Noailles, St Charles (500 000 €).**

Selon les premières estimations, les besoins exprimés pour le PNRU 2 à Marseille s'élèverait à 1,5 Md € (coût total des opérations).

- **Faire des quartiers de La Castellane et d'Air Bel les premiers projets de renouvellement urbain du nouveau PNRU**, et engager dès à présent un **préfinancement ANRU de 2 M€ pour une opération de désenclavement de La Castellane et d'amélioration du cadre de vie quotidien.**
- Lancement d'un **Programme « flash » d'amélioration des espaces publics et collectifs en pied d'immeubles** : jeux d'enfants, cheminements piétons, terrains multi-sport, aménagement de groupes scolaires, jardins partagés, aménagements collectifs des rez-de-chaussée, traitement de l'espace public des copropriétés dégradées, etc. Le subventionnement de ces projets d'investissements de la commune ou de la communauté urbaine de Marseille, dans les quartiers de la politique de la ville, sera permis par une augmentation de la dotation de développement urbain (DDU) **dont le montant annuel sera porté à 5 M€, soit 15M€ sur 3 ans.**
- **Accompagnement des habitants des copropriétés dégradées de Marseille** (Kallisté, Maison Blanche, le Mail, Parc Corot, les Rosiers, etc.) pour les travaux d'entretien les plus urgents (l'encombrement et la dégradation des parties communes) en mobilisant des financements de l'Etat dans l'attente des conclusions de la mission conduite par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). Par ailleurs, l'Etat soutiendra le projet des « Compagnons bâtisseurs », pour leur intervention avec les occupants volontaires sur ces copropriétés dégradées, grâce à la mise en place d'une MOUS d'accompagnement à l'auto réhabilitation en habitat collectif.

* *

Lancer une consultation métropolitaine pour anticiper le Projet métropolitain

- **Pour le Projet métropolitain Aix Marseille Provence, il est proposé, dès 2014, le lancement d'une consultation métropolitaine soutenue par l'Etat (2 M€) portant sur les grands axes territoriaux de l'agglomération qui pour certains correspondent déjà à des espaces fortement urbanisés (Marseille-Aix, Marseille-Vitrolles et Marseille-Aubagne) pour d'autres sont en devenir, marqués par l'émergence d'une croissance urbaine et/ou par des enjeux de développement sociaux et économiques.**

Partager une vision ambitieuse de l'évolution de la métropole à long terme, fabriquer les futurs projets de développement urbain et les discuter avec les élus et les habitants, créer les conditions de gestion de la ressource, notamment agricole et en eau, tels sont les enjeux qui guident la proposition de cette consultation qui serait installée pour au moins 2 ans.

Il s'agit d'éclairer les champs des possibles par l'appel à des équipes pluri-disciplinaires composée de grands concepteurs locaux et internationaux et des professionnels de l'aménagement, en lien étroit avec l'ingénierie existante dans les territoires et leurs projet, qui proposeraient des vision et des stratégies territoriales intégrées à la grande échelle des axes ainsi que des pré-projets d'aménagement sur des sites d'enjeux qui permettront de préparer et d'accélérer l'action future de la métropole.